

ÉCOLE QUI CHANTE

DU 29 AVRIL AU 5 JUILLET 2024



OBJECTIFS



- Développer la pratique du chant collectif.
- Interpréter les chants devant un public.

CHOIX DES CHANTS



- Programmation des chants par les enseignants participants.
- Choix des chants libre (thématique ou non...)



Choisir des chants adaptés aux élèves (paroles, longueur, rythme...)

APPRENTISSAGE



- Les enseignants assurent l'apprentissage des chants.
- Groupe "chorale" selon niveau / cycle / classe... Mais au-delà de 4 classes, le groupe est plus difficile à diriger...
- Pratiquer régulièrement !

COORDINATION



- Le concert est un projet d'équipe voire d'école
- Penser à désigner un coordinateur (pas obligatoirement le directeur mais il veillera à tenir le directeur informé)
- Le coordinateur sera le contact privilégié pour la DSDEN et Culture 70.

ORGANISATION



- Lieu : adapté pour des conditions optimales de restitution et d'écoute.
- Éviter les déplacements des parents : une personne peut être choisie comme reporter.
- Hors temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de leur enseignant pendant le temps où ils chantent uniquement

TRANSPORT



- Frais de transport pris en charge pour une répétition générale et un concert
- L'école s'occupe de la réservation des bus.
- La facture du transporteur sera établie à l'ordre de « Culture 70 », vérifiée par le directeur de l'école qui apposera la mention manuscrite « bon pour paiement » puis envoyée directement à Culture 70.



si l'inscription avant le 29 janvier 2024 et que le concert a lieu entre le 29/04 et le 5/07/2024.

SACEM



- L'inscription vous dispense de payer les droits SACEM. Culture 70 se charge des démarches administratives liées aux déclarations de production publique et négocie les droits qui s'y rapportent.
- Selon l'accord passé avec la SACEM, le concert « école qui chante » ne devra en aucun cas être associé à d'autres manifestations (kermesse, fête de l'école...) ou d'autres prestations (buvette, pâtisserie...).

SÉCURITÉ



Une attention toute particulière doit être portée à la sécurité le jour de la représentation. Il est obligatoire de déclarer l'organisation du concert et d'informer l'IEN de votre circonscription.

PUBLICITÉ



Culture 70 se charge de faire imprimer les affiches et les cartons d'invitation qui seront transmis en temps utile au coordinateur de chaque concert. Elle informe le grand public des informations relatives aux concerts sur une page de son site internet ainsi que par une lettre d'information diffusée dans son réseau interne.

REMERCIEMENTS



Une courte allocution au début du concert, pourra mettre en évidence la portée pédagogique et culturelle de cette opération « école qui chante » et adressera ses remerciements à Culture 70, au Conseil Départemental et aux éventuels partenaires, commune, structures associatives et musiciens associés.

INSCRIPTIONS



Le concert doit avoir lieu entre le lundi 29 avril et le vendredi 5 juillet 2024

En ligne ici :



Si vous n'avez pas reçu de confirmation par mail le 8/03/2024, contacter Lucie Lamay

CONTACT



- Lucie LAMAY - CPEM
03 84 78 63 30
07 64 11 82 28



- Culture 70
23 rue Lafayette
70000 VESOUL
03 84 75 36 37



Laurence.jourdy@culture70.fr